



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Affaires Générales et Démarches Transversales
Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tel. 04.94.36.89.25
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU **VENDREDI 31 JANVIER 2025**

PROCES-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 31 Janvier 2025

MME Josée MASSI – MAIRE - PRESENTE

ADJOINTS

- M. CAVANNA
- MME LEVY
- M. TAINGUY
- MME TURBATTE
- M. JEROME
- MME PIN
- M. CAZAUX
- MME ANDREOTTI
- M. MAHALI
- MME JANVIER
- M. De SAINT- SERVIN

Mam
 PV à M. LEVY
 PV à M. TAINGUY
 PV à M. JEROME
 PV à M. CAZAUX
 PV à M. MAHALI
 PV à M. JANVIER
 PV à M. DANGUY

- MME MONDONE
- M. BONNET
- MME AUDIBERT
- M. MORENO
- MME CHAMBON
- M. CHARRETON
- MME BERARD
- M. MASCARO
- MME GHERARDI
- M. LE BERRE
- MME DEPALLENS

PV à M. CHENEVARD
 PV à M. RAYNAUD
 PV à M. HOUNSER
 PV à M. LEROY

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- M. CHENEVARD
- M. LEONI
- M. TROUILLAS
- M. RAYNAUD
- MME GENETELLI
- M. TANGUY
- M. GUTIERREZ
- MME JOUVE
- M. CAMPUS
- M. BONNEFOY
- MME MANZANARES
- M. BROCHOT
- MME BIZAT
- M. PARDIGON
- MME FORTIAS
- M. PELLETIER
- MME MOUSSAOUI
- MME PASQUALI-CERNY

PV à M. CHENEVARD
 PV à M. TROUILLAS
 PV à M. RAYNAUD
 PV à M. GUTIERREZ
 PV à M. CAZAUX
 PV à M. MAHALI
 PV à M. BROCHOT
 PV à M. PARDIGON
 PV à M. FORTIAS
 PV à M. PELLETIER
 PV à M. CAMPUS

- MME DRIDI
- MME LAYEC
- MME DIR
- M. PELISSOU
- MME VALLIORGUES
- MME VEYRAT-MASSON
- MME DIAZ
- M. DHO
- MME MOUNIER
- M. KOUTSEFF
- MME ROUSSEL
- MME SABARLY
- M. NAVARRANNE
- M. LEROY
- MME BRUNEL
- M. DE UBEDA
- M. DEPALLENS
- MME MUSCHOTTI

PV à M. HANZANARES
 PV à M. RAYNAUD
 PV à M. HOUNSER
 ABSENT
 PV à M. LEROY

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 31 JANVIER 2025

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SEANCE.....	14
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024.....	16
COMPTE RENDU DES DECISIONS.....	16
RESSOURCES HUMAINES.....	19
EDUCATION	20
FINANCES.....	27
MARCHES PUBLICS	33
CULTURE	38
URBANISME.....	43
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE	45
INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE.....	53
QUESTIONS ORALES	64
CLOTURE DE LA SEANCE.....	68



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Affaires Générales et Démarches Transversales
Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tel. 04.94.36.89.25
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 JANVIER 2025 ORDRE DU JOUR

DECISIONS.....	5
RESSOURCES HUMAINES	8
EDUCATION	8
FINANCES	9
MARCHES PUBLICS.....	9
CULTURE	10
URBANISME.....	11
SPORT/SANTE/BIEN-ETRE.....	12
INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE.....	13

DECISIONS

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Madame le Maire de Toulon, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses pour le mois de janvier 2025, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S.

DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

2024/180 - Paiement à Maître Valentin SUDUCA, Avocat, de la somme de 1.920 € TTC (policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions) - Facture n° 2024-11-1 du 21.11.2024 – Réf. 27/2024.

2024/183 - Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 840 € TTC (policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions) – Note d'honoraires n° 530 du 4 décembre 2024.

2024/184 - Paiement de la somme de 360 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires pour l'établissement de procès-verbal de constat – Immeuble situé à TOULON (Var) Plages du Mourillon (Lot de restaurant « E »). Facture n° 24-5552 du 10 décembre 2024.

2024/186 - Paiement de la somme de 204,38 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires pour l'établissement et la délivrance de congé pour motif légitime et sérieux – Immeuble situé à TOULON (Var) 629 boulevard Maréchal Joffre - Facture n° 24-5724 du 13 décembre 2024.

LOUAGE DE CHOSE :

2024/084 - DE RESILIER la convention du 22 Janvier 2019. DE CONCLURE avec l'association « PUNCH CLUB TOULONNAIS » dont le siège social est sis à TOULON (83200) Quartier Pont de bois, Place Médecin Général Lahilonne, représentée par son Président Monsieur BICCHIERAY Daniel, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83200) Quartier Pont de bois, Place Médecin Général Lahilonne. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1^{er} Janvier 2025. Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 6 ans. Une redevance d'un montant de 4 363,20 € sera demandée au Preneur, soit 363,60€ par mois. Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc....) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

2024/174 - DE CONCLURE avec le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « LE FRANKLIN ROOSEVELT », représenté par FONCIA TOULON, une convention portant mise à disposition de deux parcelles communales, cadastrées section BZ n° 179 et 252, d'une surface totale d'environ 992 m². Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 10 ans, soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2034 moyennant une redevance annuelle de 18.130 € H.T., payable semestriellement, soit 9.065 € H.T. chaque 1er janvier et chaque 1er juillet.

2024/175 - DE CONCLURE avec Monsieur Erick MAILLARD, entrepreneur individuel, dont le siège social est à TOULON (Var), Place Auguste Bouzigues, immatriculé au RCS TOULON sous le numéro 444 234 223, un bail commercial portant mise à disposition d'un local commercial situé à TOULON (Var), place Auguste Bouzigues, cadastré section DV n° 408, et ce, pour une activité de « restauration rapide sur place ou à emporter, pizza, glacier ». Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 9 ans, soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2033, et moyennant un loyer mensuel de 704,24 €.

2024/176 - DE CONCLURE avec l'Association « Les Centres Sociaux de Toulon » dont le siège social est sis à TOULON (83200), 119, chemin du Temple, représentée par sa Directrice Générale, Madame Line CATHELAIN et l'Association Théâtre Liberté dont le siège social est sis à TOULON (83000), Grand Hôtel, Place de la Liberté, représentée par son Administratrice, Madame Sarah BEHAR, une convention tripartite portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un immeuble communal sis à TOULON (Var), 1719, Vieux Chemin de Sainte Musse. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable du 22 novembre au 9 décembre 2024 au matin. Elle ne se renouvellera pas par tacite reconduction. En considération du but poursuivi par le Preneur, la Ville lui consent une mise à disposition gratuite. Cette mise à disposition correspond à un prorata de valorisation annuelle évalué à 246.67 €. En considération du but poursuivi par le Preneur, la Ville prend à sa charge les frais de fonctionnement.

2024/179 - DE CONCLURE avec Le Département du Var, représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis MASSON, domicilié Hôtel du Département, 390, avenue des Lices, CS 41303, 83076 TOULON Cedex, une convention portant mise à disposition par la Commune de TOULON de locaux au sein de l'immeuble dénommé « Bir-Hakeim » situé 6, avenue François Cuzin à TOULON au profit du Département du Var. La durée de la présente convention de mise à disposition est consentie pour une durée de treize mois et 19 jours, à compter du 12/11/2024, date de l'état des lieux contradictoire de restitution des locaux du R+6, sans que son terme ne puisse excéder le 31/12/2025. L'autorisation d'occupation est délivrée par la Commune contre paiement par le Département d'une redevance annuelle d'un montant de 67.700 €, payable trimestriellement et d'avance, pour une surface de 736 m² et 9 places de stationnement. En sus, le Département verse à la Commune à titre de charges et sur justificatifs, 26% du montant des factures d'eau, d'électricité, de chauffage, d'entretien et de maintenance des ascenseurs, des systèmes de ventilation, des portes et accès parking, correspondant au prorata surfacique de son occupation sur l'immeuble "Bir-Hakeim".

2024/181 - DE CONCLURE avec l'Association « BREAK' EVIL VIBES », dont le siège social est sis à TOULON (83200) 1199, Chemin de la Bosquette représentée par son Président, Monsieur Marc BRECQUEVILLE, une convention portant mise à disposition du local situé 102, avenue Commandant Jules HAMEL à TOULON (VAR). Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er Septembre 2024 et ne sera pas renouvelable. Une redevance d'un montant de 2 079,90 € sera demandée au Preneur. Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc....) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

2024/182 - DE CONCLURE avec la SARL « LYM », dont le siège social est à SOLLIES-TOUCAS (83210) 3096 RD 554, représentée par Madame Maud MERDIECA, un avenant n° 1 à la convention du 12 novembre 2020 portant mise à disposition du local communal situé à TOULON (Var) 3, rue des Riaux, moyennant un loyer mensuel actuel de 129,06 €. Ledit contrat prendra effet à compter du 1er décembre 2024.

DEPOT DE PLAINTÉ :

2024/185 - Tags sur la Tour Royale du 28 juillet 2024.

RISQUES URBAINS ET HABITAT :

2024/02 – Décision d'exécuter des travaux d'office IMR N°1863/2020 et IMR N°1933/2021, immeuble sis à Toulon (Var), 6, rue de la Comédie, cadastré CO N°0308.

CIMETIERES :

2024/07 - Rétrocession d'une concession funéraire.

COMMANDE PUBLIQUE :

2024/10 - Information concernant la conclusion des marchés publics.

RAPPORTEUR

Madame le Maire

RESSOURCES HUMAINES

00.1.01 DRHCeam01	Signature de la convention 2025-2028 relative à l'adhésion au service "Médecine Préventive" du Centre de Gestion 83 à destination des collectivités non affiliées
------------------------------------	---

EDUCATION

00.3.01 DirEducJeun02	Rémunération des auteurs illustrateurs qui interviennent sur le dispositif "Toulon sur Livre" dans le cadre du Parcours Culturel et Sportif
00.3.02 DirEducJeun01	Attribution de subventions aux associations ou coopératives des écoles pour contribuer au financement des classes transplantées des écoles toulonnaises

RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire

FINANCES

01.1.01 DFJprbu01	Transmission du compte administratif ou du compte financier unique 2023 et du rapport d'activité 2023 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
01.1.02 DADenvur001	Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2022-2025

MARCHES PUBLICS

01.4.01 DFJmarch01	Désignation des candidats admis à concourir dans le cadre du concours restreint niveau Esquisse plus - Prestations de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'anse Tabarly et requalification de la base nautique de Toulon intégrant une éco-base de la mer
-------------------------------	--

RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire

CULTURE

03.1.01 DCSEacul001	Dénomination du nouveau giratoire quartier de l'Aguillon
03.1.02 DCSEacul002	Actualisation de la liste des produits dérivés destinés à la vente au sein du Musée d'Art de Toulon

RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire

URBANISME

09.1.01 DADdevurb001	Avis du Conseil Municipal sur la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon en vue du réaménagement de l'Anse Tabarly
---------------------------------	---

RAPPORTEUR

Monsieur Laurent BONNET, 13ème Adjoint au Maire

SPORT/SANTE/BIEN-ETRE

13.1.01 DCSEspol001	Attribution de subventions à 26 associations sportives au titre du Budget 2025 affectées à la saison 2024/2025 et signature des conventions de subventions afférentes
13.1.02 DCSEspol002	Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2025, affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente
13.1.03 DCSEspol003	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Rugby Club Toulonnais au titre du Budget 2025 affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente
13.1.04 DCSEspol004	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sporting Club de Toulon au titre du Budget 2025 affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente

RAPPORTEUR

Madame le Maire

INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE

00.0.01 DGSccons01	Vœu présenté par le Conseil Municipal relatif au prochain projet de Loi de Finances 2025
-------------------------------	--

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 31 JANVIER 2025

OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le 31 janvier à 9 heures 14, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame le Maire de Toulon, Josée MASSI.

— La séance est ouverte à 9 H 14 —

Mme MASSI :

Pardonnez mon retard, mais il me semblait important de recevoir la délégation des choristes de l'Opéra. Je pense que vous me pardonneriez et vous comprendrez.

Comme il est encore temps puisque nous sommes le 31 janvier, je voudrais qu'on se souhaite une très bonne année. Une année surtout respectueuse des uns et des autres, ça serait bien.

Il est donc 9 heures 14, et je déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal du 31 janvier.

Je propose au Conseil Municipal la désignation de Madame MOUNIER, notre benjamine, en qualité de secrétaire de séance.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Allez, Clémence ; elle est donc secrétaire et elle va faire l'appel.

Mme MOUNIER :

Bonjour à tous.

APPEL NOMINAL

— Madame MOUNIER, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par Mme le Maire durant l'appel :

M. CAVANNA, absent, donne pouvoir à Mme LEVY ;
M. de SAINT CERNIN, excusé, donne pouvoir à M. TANGUY ;
M. CHARRETON, excusé, donne pouvoir à M. CHENEVARD ;

Mme JOUVE, excusée, donne pouvoir à M. CAZAUX ;
M. BONNEFOY, excusé, donne pouvoir à M. MAHALI ;
M. PELLETIER, excusé, donne pouvoir à Mme FORTIAS ;
Mme PASQUALI-CERNY, excusée, donne pouvoir à M. CAMPUS ;
Mme DRIDI, excusée, donne pouvoir à Mme MANZANARES ;
Mme VALLIORGUES, excusée, donne pouvoir à M. RAYNAUD ;
Mme DIAZ, excusée, donne pouvoir à Mme MOUNIER ;
M. KOUTSEFF, absent ;
Mme BRUNEL, excusée, donne pouvoir à M. LEROY.

-O-

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

COMPTE RENDU DES DECISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme MASSI :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Est-ce que l'un d'entre vous a des observations relatives au précédent procès-verbal du 20 décembre 2024 ?

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Pardonnez-moi, est-ce qu'on passe aussi, dans ce même vote, les décisions prises ou est-ce que vous faites un deuxième vote ? J'avais une question sur une des décisions prises qui nous a été donnée.

Mme MASSI :

D'abord on va faire, si vous voulez bien, le procès-verbal.

M. NAVARRANNE :

Je veux bien.

Mme MASSI :

Donc, pas d'observations relatives au procès-verbal ?

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2024
est adopté à l'unanimité.**

On passe au compte rendu des décisions : avez-vous une observation relative au compte rendu des décisions ?

M. NAVARRANNE :

Il semble. Je vous remercie.

Mme MASSI :

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Juste, nous nous interrogeons... sur, enfin, est-ce qu'on peut parler, aborder la question du marché sur une exposition Banksy qui est donc retracée pour 348 000 € ? Et est-ce qu'on peut en savoir plus sur l'exposition prévue qui a été attribuée pour une somme de 348 000 € sans mise en concurrence ?

C'est vrai qu'en matière culturelle, il est parfois difficile de mettre en concurrence, j'imagine d'ailleurs que nous reparlerons de culture dans ce Conseil Municipal, tout du moins je l'espère, mais sur cette exposition Banksy, est-ce qu'on peut en savoir plus ? Parce que c'est un montant quand même conséquent 348 000 €.

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Amiral.

M. TAINGUY :

Oui, Monsieur NAVARRANNE. C'est un projet de grande exposition comme on en fait tous les deux ans à peu près, pour utiliser l'espace de notre Musée d'Art à Toulon.

C'est une exposition qui présentera des œuvres de ce peintre, Banksy, c'est le plus connu, c'est pour ça que l'exposition a été nommée succinctement comme ça, mais également des œuvres de tout un ensemble d'artistes de cette époque-là connus dans le domaine du *street art*.

C'est effectivement cher comme vous pouvez l'imaginer, ce ne sont pas des sommes neutres. Ça a toujours été comme ça pour de grosses expositions puisqu'il faut, comme vous le savez, surtout pouvoir payer les frais d'assurance, les frais de transport, les frais de gardiennage, puis il y a quelques provenances diverses. Il n'y a pas qu'une institution, mais il y a également des prêteurs privés qui sont là.

Cette exposition est prévue pour s'ouvrir au mois de juin de cette année. Je n'ai plus la date exacte, mais je crois que c'est mi-juin.

Mme MASSI :

Comme les grandes expositions comme Picasso, bien sûr l'exposition sera payante.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie de ces explications. Le prix semble cohérent, mais tout du moins l'explication méritait d'être donnée.

Je vous remercie.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame le Maire

00.1.01

Signature de la convention 2025-2028 relative à l'adhésion au service "Médecine Préventive" du Centre de Gestion 83 à destination des collectivités non affiliées

Ce projet de délibération a pour objet de signer la convention 2025-2028 relative à l'adhésion au service "Médecine Préventive" du Centre de Gestion 83 à destination des collectivités non affiliées.

Les services des collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant au service créé par le Centre De Gestion notamment. Les dépenses en résultant sont à la charge des collectivités concernées.

En raison des évolutions réglementaires et des contraintes liées à la médecine préventive, la Commune de Toulon a souhaité conventionner avec le Centre De Gestion 83 afin de disposer d'un service « Médecine Préventive » à compter du 1^{er} avril 2023. Aussi, arrivant au terme de ce premier conventionnement au 31 décembre 2024, il convient de renouveler la convention d'adhésion au service « Médecine Préventive » du Centre De Gestion 83 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, dont le fonctionnement est précisé dans la charte afférente.

Les crédits sont prévus au chapitre 012 « Charges du personnel » du Budget Primitif 2025.

Mme MASSI :

On passe donc à l'ordre du jour et les ressources humaines.

La première délibération c'est la signature de la convention 2025-2028 relative à l'adhésion au service « Médecine Préventive » du Centre de Gestion à destination des collectivités non affiliées.

Les services de la collectivité doivent disposer d'un service de médecine de prévention. Nous avons déjà adhéré au Centre de Gestion et c'est le renouvellement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 00.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

EDUCATION

00.3.01

Rémunération des auteurs illustrateurs qui interviennent sur le dispositif "Toulon sur Livre" dans le cadre du Parcours Culturel et Sportif

Ce projet de délibération a pour objet de reconduire l'opération intitulée « Toulon sur Livre » chaque année scolaire et de fixer le taux de rémunération et de défraiement des auteurs illustrateurs qui y participent.

En effet, dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, la Ville de Toulon, en concertation avec l'éducation nationale, fait intervenir des auteurs illustrateurs auprès d'élèves des écoles élémentaires et maternelles.

Lors de ces ateliers, les enfants accompagnés des artistes produisent des œuvres qui sont ensuite exposées sur un site de la Ville en fin d'année scolaire (en 2024 à la Médiathèque Chalucet).

Les auteurs illustrateurs sont rémunérés à la journée ou à la demi-journée sur la base des tarifs recommandés par la Charte des Auteurs et des illustrateurs jeunesse.

S'ajoutent à ces vacations, le remboursement des frais de transports, d'hébergement et de restauration, sur présentation de justificatifs, et dans la limite de 3 200 € par intervenant et par année scolaire.

Les crédits sont prévus au chapitre 011 intitulé « charges à caractère général » du Budget Principal 2025.

Mme MASSI :

Pour l'Education, c'est la 3.01. C'est une délibération habituelle qui est la rémunération des auteurs-illustrateurs qui interviennent sur le dispositif « Toulon sur Livre » dans le cadre du Parcours Culturel et Sportif.

Dans ces ateliers, les enfants sont accompagnés par des artistes qui produisent des œuvres qui sont ensuite exposées sur le site de la Ville en fin d'année scolaire. Ce sont les remboursements dans la limite de 3 200 € par intervenant.

Vous avez la programmation ; j'espère qu'elle ne heurtera personne. Je ne vois pas... « Le monde magnétique » peut-être ou « La petite histoire des contraires », mais je pense que ça a été choisi avec les IEN.

Je savais, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

C'est vrai que ma demande était un peu tardive ; Monsieur CAVANNA l'a vue encore plus tardivement, mais je crois qu'il vous a transmis, Amiral, notre demande qui était de pouvoir avoir un bilan de l'action de l'année précédente et de l'année encore d'avant pour juger sur pièce.

Nous sommes favorables ; nous étions favorables les années précédentes, nous le restons. C'est vrai que ma demande, et je vous prie de m'en excuser, n'est qu'arrivée qu'en début de semaine, et encore plus tard sur la messagerie de Monsieur CAVANNA, semble-t-il.

Sera-t-il possible, pour notamment juger, d'avoir peut-être chaque année, au moment de la présentation... C'est vrai que les sommes de 3 500 €...

Mme MASSI :

3 200 maximum, dans la limite, ça dépend d'où ils viennent.

M. NAVARRANNE :

D'où ils viennent et combien de temps ils restent, mais effectivement, ils apparaissent sur une durée relativement bien bordée.

C'est vrai aussi que de pouvoir faire un retour d'expérience sur les années précédentes et de pouvoir juger d'évolutions dans l'adaptabilité de ce programme « Toulon sur Livre » serait pour nous un meilleur moyen de juger.

On peut peut-être automatiser ces bilans qui nous seraient fournis au fur et à mesure où, année après année, on reconduirait ce type de délibérations « Toulon sur Livre », mais nous y sommes favorables, comme les années précédentes.

Mme MASSI :

Très bien. Je vous rassure, le remboursement se fait bien sûr sur présentation de justificatifs.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 00.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

00.3.02

Attribution de subventions aux associations ou coopératives des écoles pour contribuer au financement des classes transplantées des écoles toulonnaises

Ce projet de délibération a pour objet de subventionner dans le cadre de la politique éducative de la Ville de Toulon, de nombreuses associations et coopératives des écoles agissant en faveur des écoliers et de leurs parents, pour un montant total de 301 746 €.

Le choix des bénéficiaires se fait en concertation avec l'éducation nationale et le financement étant fonction du nombre d'élèves, un acompte de 60% est versé immédiatement afin de permettre à l'école de réserver le séjour. Le solde est calculé et versé dès réception du justificatif du nombre d'élèves réellement partis.

concertation avec l'éducation nationale, plusieurs projets de classes transplantées ont été retenus, et sont financés sous forme de subventions versées aux associations ou coopératives des écoles.

Les associations suivantes sollicitent un soutien financier de la Ville :

ASSOCIATIONS	MONTANT	TIERS	ENGAGEMENT	OBJET
Association des amis de l'école mixte 1 LA BEAUCAIRE	2 448 €	020802	S800010002	Séjour Printemps de 5 jours pour 12 élèves de CP à la Martre
OCCE Elémentaire CAP BRUN	5 890 €	068030	S800010003	Séjour Hiver de 5 jours pour 31 élèves à Seyne les Alpes
Association Elémentaire LAZARE CARNOT	13 260 €	053742	S800010004	Séjour Printemps de 5 jours pour 78 élèves à St Julien en Champsaur
OCCE Elémentaire CITE DES PINS	9 690 €	071232	S800010005	Séjour Hiver de 5 jours pour 51 élèves à Vars
OCCE Elémentaire CITE DES PINS	3 375 €	071232	S800010006	Séjour Printemps de 4 jours pour 25 élèves à la Martre.
OCCE Elémentaire CLARET	7 220 €	071322	S800010007	Séjour Hiver de 5 jours pour 38 élèves au centre ODEL Les Carlines à Vars les Claux
Coopérative scolaire Ecole Mixte DEBUSSY	9 180 €	065978	S800010008	Séjour Printemps de 5 jours pour 54 élèves au Parc national de Port Cros
OCCE Elémentaire André FILIPPI 4 jours arbitrés par l'éducation nationale	7 560 €	071293	S800010009	Séjour Printemps de 5 jours pour 56 élèves au centre ODEL de la Martre
OCCE Maternelle FLEURS DES CHAMPS	7 752 €	069990	S800010010	Séjour Hiver de 5 jours pour 34 élèves au domaine montagnard de la Bréole

OCCE Élémentaire FONT PRE	2 244 €	065511	S800010011	Séjour Printemps de 5 jours pour 11 élèves du dispositif ULIS au Pradet
OCCE Élémentaire FONT PRE	6 480 €	065511	S800010012	Séjour Printemps de 4 jours pour 40 élèves de CP à Seyne les Alpes
OCCE Élémentaire FORT ROUGE	12 420 €	053480	S800010013	Séjour Printemps de 4 jours pour 92 élèves à La Martre
OCCE Élémentaire LES MOULINS	2 430 €	071328	S800010014	Séjour Printemps de 4 jours pour 18 élèves de CE2/CM1 au centre ODEL de la Martre
OCCE Élémentaire LES MOULINS	4 590 €	071328	S800010015	Séjour Printemps de 4 jours pour 34 élèves de CP au centre ODEL de la Martre
OCCE Élémentaire Jules MURAIRE	7 548 €	071294	S800010016	Séjour Printemps de 5 jours 37 élèves de CP à La Martre
OCCE Élémentaire JULES MURAIRE	16 740 €	071294	S800010017	Séjour Hiver de 6 jours pour 62 élèves de CM1 et CM2 à Vars les Claux.
OCCE Élémentaire PONT DE SUVE	14 310 €	065510	S800010018	Séjour Hiver de 6 jours pour 53 élèves à VARS les Claux
OCCE Élémentaire PONT DU LAS	6 156 €	065663	S800010019	Séjour Printemps de 4 jours pour 38 élèves au centre ODEL de la Martre.
OCCE Élémentaire PONT NEUF	2 448 €	071259	S800010020	Séjour Printemps de 5 jours pour 12 élèves dans la vallée du Champsaur
OCCE Élémentaire LAFAYETTE - LES REMPARTS	18 012 €	069266	S800010021	Séjour Hiver de 5 jours pour 79 élèves à LA SALLE LES ALPES à Serre Chevalier
Coopérative du groupe scolaire du Mourillon Élémentaire RENAN	18 430 €	060598	S800010022	Séjour Hiver de 5 jours pour 97 élèves à Orcières Merlette.
OCCE Élémentaire RIVIERE NEUVE 1 4 jours arbitrés par l'éducation nationale	5 670 €	071326	S800010023	Séjour Printemps de 5 jours pour 42 élèves de CM1 et CM2 à La Londe les Maures.
OCCE Élémentaire RIVIERE NEUVE 2	3 040 €	071327	S800010024	Séjour Hiver de 5 jours pour 16 élèves de CM2 au Village vacances Cap France RECHASTEL à Serre Ponçon
OCCE Élémentaire RIVIERE	2 430 €	071327	S800010025	Séjour Printemps de 4

NEUVE 2				jours pour 18 élèves de CE1/CE2 au centre ODEL Le Logis du Pin à La MARTRE
OCCE Élémentaire RODEILHAC	19 278 €	072701	S800010026	Séjour Printemps de 4 jours pour 119 élèves à la Martre.
OCCE Élémentaire 4 Chemins des ROUTES	9 500 €	071258	S800010027	Séjour Hiver de 5 jours pour 50 élèves à VARS les Claux
OCCE Élémentaire 4 Chemins des ROUTES	5 130 €	071258	S800010029	Séjour Hiver de 5 jours pour 27 élèves de CM1 au centre d'hébergement Les Carlins à VARS
OCCE Élémentaire SAINT JEAN DU VAR	16 872 €	071233	S800010030	Séjour Hiver de 5 jours pour 74 élèves à ANCELLE
OCCE Élémentaire La TAURIAC	8 568 €	071231	S800010031	Séjour Printemps de 5 jours pour 42 élèves au centre ODEL de la Martre
OCCE Élémentaire TROIS QUARTIERS	4 760 €	071235	S800010032	Séjour Printemps de 5 jours pour 28 élèves au Logis du Pin
OCCE Élémentaire VALBERTRAND	2 565 €	072702	S800010033	Séjour de Printemps de 4 jours pour 19 élèves de CE2-CM1 au Logis du Pin.
OCCE Élémentaire VAL FLEURI	13 110 €	071236	S800010034	Séjour Hiver de 5 jours pour 69 élèves à VARS les Claux
Association d'Éducation Populaire BON ACCUEIL	15 300 €	004663	S800010035	Séjour Printemps de 5 jours pour 90 élèves en classe randonnée au Logis du Pin.
Association Scolaire du Cours FENELON	4 590 €	002601	S800010036	Séjour Printemps de 4 jours pour 34 élèves de CP et CE1 en Occitanie : Centre AVEA La Poste de Narbonne Plage.
Association Scolaire du Cours FENELON	5 950 €	002601	S800010037	Séjour Printemps de 5 jours pour 35 élèves de CM2 en séjour linguistique au British Village, Domaine de Damian.
Association Scolaire du Cours NOTRE DAME DES MISSIONS	6 800 €	007294	S800010038	Séjour Printemps de 5 jours pour 40 élèves toulonnais au centre ODEL Var Voile et Biologie marine.
TOTAL	301 746 €			

Les crédits sont prévus au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » du budget principal 2025

Mme MASSI :

La 00.03.02. Avant la présentation du dossier, Monsieur BONNEFOY, qui est absent, sort, donc c'est réglé.

C'est l'attribution de subventions aux associations ou aux coopératives des écoles pour contribuer au financement des classes transplantées des écoles de Toulon.

Monsieur, je vous le dis, dans les classes transplantées, on a inclus les classes Erasmus. C'était votre demande, je crois.

Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Madame le Maire, chers collègues sur ce sujet, vous le savez, nous apprécions les inflexions que vous avez apportées à notre demande. Vous parlez d'Erasmus, par exemple.

Vous aviez annoncé l'augmentation des subventions suite à nos demandes et le service Education propose plus de possibilités de départ en Erasmus après mon intervention lors du précédent Conseil. Mais là encore les bonnes intentions...

Mme MASSI :

Après mon autorisation surtout.

M. DE UBEDA :

Ce n'était pas le cas avant.

Mais là encore, les bonnes intentions affichées sont contredites par les limitations budgétaires qui ne sont que des choix politiques et pas une obligation.

Vous nous aviez assuré que toutes les classes qui le désiraient pourraient partir. C'est faux !

Mme MASSI :

Non ! Non je vais vous répondre après.

M. DE UBEDA :

C'est faux ! C'est l'insuffisance des subventions qui en est la cause et non des critères pédagogiques. Il est faux d'en rendre responsables les Inspecteurs de l'Education nationale, et vous le savez, Madame le Maire.

En effet, la dotation par élève n'a pas augmenté depuis 2013 comme toutes les subventions. L'inflation ayant été d'environ 20 % depuis cette date, le reste à charge pour les familles devient beaucoup plus important. Il peut empêcher des parents de faire partir leurs enfants. Or, le fait que trois ou quatre enfants ne partent pas dans une classe peut conduire l'enseignant à renoncer pour ne pas mettre en danger la cohérence pédagogique de toute la classe.

Or, nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour l'égalité des chances et permettre à tous les enfants d'une classe de partir.

Il y a toute une remise à plat à mettre en œuvre, mais nous proposons des mesures d'urgence : augmenter la dotation par élève, d'une part ; et d'autre part, que les reliquats soient utilisés soit pour les classes qui partent pour baisser le reste à charge des familles, soit pour Erasmus, c'est ce que vous proposez déjà, donc nous nous félicitons pour Erasmus, mais nous souhaitons que toutes les classes qui le souhaitent puissent partir. Or, ça n'est pas le cas, c'est officiellement que l'Education nationale le dit.

Mme MASSI :

Écoutez, Monsieur DE UBEDA, je reçois régulièrement les inspecteurs et le DASEN, et c'est en concertation avec eux, et avec le projet pédagogique. Ce sont eux qui jugent si la classe peut partir ou pas. Moi, je fais des propositions. On a encore augmenté la dotation.

S'il y a une famille vraiment en difficulté ou si c'est vraiment le problème financier, je vous assure, on est toujours là, à l'écoute, et si besoin, on rajoute.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

M. BONNEFOY, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à M. MAHALI, ne participe pas au vote.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 00.3.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
1er Adjoint au Maire
(Questions rapportées par Madame Geneviève LEVY)**

01.1.01

Transmission du compte administratif ou du compte financier unique 2023 et du rapport d'activité 2023 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Ce projet de délibération a pour objet de prendre acte de la communication du compte administratif ou du compte financier unique 2023, ainsi que du rapport d'activité 2023 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.).

Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Pratique des Sports de Glace (S.I.M.P.S.G.) :

Réalizations 2023 du compte administratif	Fonctionnement	Déficit	- 87 809,77 €
	Investissement	Excédent	+ 596 472,79 €
	Résultat global	Excédent	+ 508 663,02 €

L'année 2023 est la deuxième année d'exploitation complète de la patinoire depuis son ouverture le samedi 23 octobre 2021. Cette activité continue d'être assurée en régie directe par des personnels recrutés à cet effet.

Afin d'améliorer le fonctionnement de la Patinoire en 2023, plusieurs mesures ont été prises, notamment la création d'une régie événementielle, en complément de celles des droits d'entrée et du snack et la mise en place d'un régime d'astreinte. De plus, le coût de l'électricité a baissé de presque 25% par rapport à l'année précédente.

Le montant des participations 2023 demandées aux Villes membres du syndicat a été inférieur de 212 815,88 € à celui de 2022. La participation de Toulon au total s'est élevée à 131 670,00 € au lieu de 360 526,38 € en 2022 et 187 347,50 € les années précédentes.

Pour rappel, depuis l'approbation des nouveaux statuts du S.I.M.P.S.G. le 20 décembre 2022, les contributions des communes adhérentes en 2023 sont calculées à partir de nouvelles clés de répartition. Celle de Toulon a été fixée à 42% (au lieu de 68,50% précédemment).

Syndicat des Communes du Littoral Varois (S.C.L.V.) :

Réalizations 2023 du compte administratif	Fonctionnement	Excédent	+ 7 629,16 €
	Investissement		- €
	Résultat global	Excédent	+ 7 629,16 €

Le montant de la participation 2023 de la Ville de Toulon est de 10 934,64 €.

Syndicat Intercommunal de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise (S.I.L.I.A.T.) :

Réalizations 2023 du compte administratif	Fonctionnement	Déficit	- 56 735,03 €
	Investissement	Excédent	+ 60 935,64 €
	Résultat global	Excédent	+ 4 200,61 €

Au titre de l'année 2023, la recette fiscalisée s'élève à 11 357 195 €.

Métropole Toulon Provence Méditerranée (M.T.P.M.) :

Réalizations 2023 du compte financier unique	Fonctionnement	Excédent	+ 31 077 919,18 €
	Investissement	Déficit	- 13 567 551,61 €
	Résultat global	Excédent	+ 17 510 367,57 €

Mme MASSI :

Monsieur CAVANNA ayant la grippe, c'est donc Madame LEVY qui va rapporter les délibérations de Monsieur CAVANNA.

Geneviève.

Mme LEVY :

Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

La 01.1.01, c'est la transmission du compte administratif ou du compte financier unique 2023 et du rapport d'activité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Pour le Syndicat Intercommunal, pour le Maintien et la Pratique des Sports de Glace, je vais peut-être vous donner simplement les résultats en fonctionnement et en investissement :

- En fonctionnement : - 87 809,77 €
- En investissement : + 596 472,79 €

Le résultat cumulé 2023 me semble aussi intéressant (hors restes à réaliser) : il est de 1 111 289,71 €.

Je voudrais aussi rappeler que le taux de participation pour 2023 de la Ville de Toulon est de 42 %.

Et sur les quatre derniers exercices, l'évolution des participations des communes, en ce qui concerne la Ville de Toulon, pour un total de 131 670 €.

Ensuite, nous avons le Syndicat des Communes du Littoral Varois. Pour l'année 2023 :

- Le résultat de fonctionnement : 7 629,16 €
- En investissement : il n'y en a pas eu.

Le résultat global de l'exercice, le résultat cumulé est à 51 083,10 €.

Enfin, le Syndicat Intercommunal de Lutte contre l'Incendie de l'Agglomération Toulonnaise :

- En fonctionnement : - 56 735,03 €
- En investissement : + 60 935,64 €

Avec un résultat cumulé (hors restes à réaliser) pour 2023 de 2 418 400,27 €.

Je pense que je vous ai donné les chiffres les plus importants. Sur les recettes de fonctionnement... Après, vous avez les chiffres qui sont indiqués dans le projet de délibération.

Voilà ce qu'on peut dire.

Mme MASSI :

Des questions ? Oui, Monsieur NAVARRANNE.

Alors c'est vrai qu'on a été un peu pris au dépourvu, puisqu'on a su ce matin à 8 heures que Monsieur CAVANNA avait la grippe. Donc voilà, on avait le choix de repousser la délibération ou de la passer.

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci, Madame le Maire.

Ces délibérations sont, c'est vrai, assez régulières. Elles dénotent le fait que notre collectivité municipale a un droit de regard sur ces établissements, à la fois parce que nous contribuons financièrement, vous l'avez rappelé, nous siégeons dans les conseils d'administration.

J'espère, quand on parlera du Chœur de l'Opéra, si vous les avez reçus, j'espère que vous prendrez quelques minutes pour nous en parler ce matin.

Mme MASSI :

Je vais vous parler tout de suite pour le Chœur de l'Opéra ; ça évitera qu'on y revienne tout au long du Conseil Municipal.

Monsieur DE UBEDA a posé une question à laquelle on répondra en fin de Conseil Municipal.

M. NAVARRANNE :

Vous savez que le problème de ces questions, c'est qu'elles n'offrent pas de temps d'intervention. C'est pour ça que, sur cette délibération spécifique...

Elle est importante cette délibération sur laquelle nous votons parce que, participant à ces établissements, nous avons non seulement, par notre contribution financière, mais aussi par notre droit de regard en tant que membres du Conseil d'Administration, comme je le rappelais pour ce qui est de l'Opéra de Toulon ou d'autres structures, notre avis n'est pas que consultatif. Il est aussi prescriptif du fait de l'argent public que nous y mettons et de ce droit de regard.

C'est d'ailleurs pour ça, quand on parlera de l'Opéra, on y reviendra.

Mme MASSI :

On a bien compris qu'on allait parler de l'Opéra.

M. NAVARRANNE :

J'espère que vous donnerez du temps de parole à tout le monde sur cette question, et que vous sortirez du règlement intérieur quelque peu, s'il vous plaît, Madame le Maire.

Mais simplement, sur les sports de glace, juste nous attendons encore – c'est une demande que nous avons faite les années précédentes – un indicateur, nous contribuons à 42 % sur ce que je vais appeler, de manière un peu plus brutale, la patinoire de La Garde, sur la diminution du parking.

Il y a eu ce projet immobilier sur le parking de la patinoire, donc une emprise qui a été réduite pour ce qui était du parking et des places de parking. Est-ce qu'on pourrait avoir un élément sur la fréquentation de cet établissement qui nous permette de juger de l'opportunité ou non du choix qui a été fait de venir construire sur ce parking un établissement, notamment pour les personnes âgées ?

Mme MASSI :

Laurent.

M. JEROME :

Merci, Madame le Maire.

Alors je fais partie, je suis le vice-président au niveau de la patinoire de La Garde donc je vais vous donner quelques éléments.

Vous savez qu'il y a eu de très gros travaux au niveau de la patinoire de La Garde avec un surcoût. À un moment, il y a eu une décision à prendre pour savoir si on s'adressait aux collectivités pour compenser ce surcoût. Il a été décidé qu'il était préférable, puisqu'on avait la possibilité de vendre une partie du terrain ; qui a été vendu pour assumer le surcoût. Je n'ai pas le chiffre exact, mais il a été vendu pour plusieurs millions d'euros.

Sur la fréquentation, ce que je peux vous dire, c'est qu'à un moment on a eu un doute surtout avec la hausse des prix de l'électricité sur la patinoire qui a failli fermer et changer de destination. Or, à l'heure actuelle, et grâce aussi au personnel très investi à l'intérieur, qui a assumé un peu les difficultés, c'est une patinoire qui fonctionne très bien. Même moi, je suis surpris du monde qui fréquente cette patinoire. Il y a une très grosse fréquentation.

Il y a eu une possibilité aussi pour les écoles maintenant d'envoyer les jeunes à la patinoire de La Garde, et au niveau de la Ville, il a été négocié une baisse du pourcentage. La Ville était majoritaire au niveau de la patinoire de La Garde, donc il y a eu des négociations avec La Garde pour faire monter leur participation et diminuer celle de Toulon.

M. NAVARRANNE :

Mais du coup, du fait de cette forte fréquentation, est-ce que la question du parking, qui du coup a été plus réduit, est remise au goût du jour pour trouver d'autres solutions alternatives pour augmenter le nombre de places de stationnement dans cette zone-là ?

M. JEROME :

En effet, la question aurait pu se poser, mais on n'a pas de problème de parking.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

Le Conseil Municipal prend acte de la Transmission du compte administratif ou du compte financier unique 2023 et du rapport d'activité 2023 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE
POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE
POUR de Mme ROUSSEL
ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY
POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

-O-

01.1.02

Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2022-2025

Ce projet de délibération a pour objet d'engager deux subventions prévisionnelles dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2022-2025 qui concerne une partie de l'avenue du XV^{ème} Corps.

Cette campagne de ravalements de façades obligatoire a été lancée en 2022 pour accompagner la transformation du quartier du Pont du Las dans ce secteur.

Les subventions prévisionnelles susvisées d'un montant total plafonné à 22 000 € sont attribuées aux copropriétés suivantes :

- 112, avenue du XV^{ème} Corps (13 000 €),
- 216, avenue du XV^{ème} Corps (9 000 €).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget principal 2025 et suivants.

Mme MASSI : L'attribution de subventions dans la campagne de ravalements de façades obligatoires...

M. MAHALI :

Je vais sortir, Madame le Maire.

Mme MASSI :

Oui, c'est vrai, excusez-moi.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Avant la présentation du dossier, M. MAHALI sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

MARCHES PUBLICS

(Question rapportée par Madame Geneviève LEVY)

01.4.01

Désignation des candidats admis à concourir dans le cadre du concours restreint niveau Esquisse plus - Prestations de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'anse Tabarly et requalification de la base nautique de Toulon intégrant une éco-base de la mer

Ce projet de délibération vise à arrêter la liste des candidats admis à concourir dans le cadre du Concours restreint niveau Esquisse plus - Prestations de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'anse Tabarly et requalification de la base nautique de Toulon intégrant une éco-base de la mer.

Après avoir pris connaissance des dossiers de candidature jugés recevables et de l'analyse factuelle et objective de la commission technique, le jury a donné son avis et procédé au vote sur la base des critères définis par le règlement de concours.

Ainsi, il est proposé de désigner en tant qu'équipes admises à concourir les candidats suivants :

- **Pli n°6 Groupement ROUGERIE TANGRAM (mandataire) / VENATHEC / OASIIS / INGEROP / GINGER CEBTP / Alpha-I & Co / LES CHARRONS / MARSATWORK SAS / ACTIERRA SAS**
- **Pli n°17 Groupement EGA Erik Giudice Architecture (mandataire) / NICOLAS FAURE PAYSAGISTE / OTEIS / VENATHEC / ANTEA GROUP / STEPHANE MUNTANER / EI CATHERINE MARQUET**
- **Pli n°31 Groupement BUZZO SPINELLI Architecture (mandataire) / In Situ - Paysages et Urbanisme Jalbert & Associés / Batiserf / EGIS BATIMENTS SUD / ETAMINE / Marshall Day Acoustics / EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT / ABO-ERG GEOTECHNIQUE SAS / DUCKS scéno / INTEGRAL DESIGNERS**

Mme MASSI :

Geneviève, on continue.

Mme LEVY :

C'est la désignation des candidats admis à concourir dans le cadre du concours restreint niveau Esquisse plus, prestations de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'anse Tabarly et requalification de la base nautique de Toulon intégrant une éco-base de la mer.

Un des principaux objectifs de ce projet est d'ouvrir la quatrième anse aux Toulonnais.

La Ville de Toulon souhaite poursuivre l'activité sur ce site majeur dont les qualités de surfaces disponibles, de dessertes et d'accès à un bassin adapté pour l'apprentissage des sports nautiques permettent une implantation opportune et adaptée du futur équipement.

Le projet devra mettre en valeur le grand paysage, un des principaux objectifs du projet étant d'ouvrir au maximum les vues sur la mer. Avec la volonté de créer une nouvelle base nautique adaptée aux pratiques actuelles et intégrant une éco-base de la mer.

L'opération porte sur une réflexion globale concernant le futur établissement de la base nautique et les espaces publics attenants au bâtiment : les parcours piétons, les aménagements paysagers, et le stationnement de la plage.

Les travaux sont estimés (en valeur septembre 2023) à 9 004 750 €.

Mme MASSI :

Monsieur LEROY.

M. LEROY :

Madame le Maire, chers collègues, bien sûr nous n'avons rien contre l'évolution de l'aménagement de l'anse Tabarly et la modification du PLU que l'on verra juste après.

Mais, à priori, nous avons des propositions à faire. Cela a un peu traîné, mais Monsieur PARDIGON vient de me dire que je pourrais le voir alors qu'il vous a déjà présenté le projet. Donc il m'a dit que ce n'était pas figé, et qu'il pouvait y avoir des évolutions.

On passe d'une situation où il n'y avait que des présentations dans les conseils de secteur, par exemple ; ou maintenant, peut-être qu'il y a moyen de faire la concertation. J'espère, je pense que vous connaissez bien la différence entre concertation et présentation.

J'espère que cette inflexion va continuer pour que nous puissions vraiment avoir de la concertation avant ces grands projets, et que ça ne soit pas juste des choses déjà ficelées que l'on nous présente.

Mme MASSI :

Alors, je me permets de revenir sur le rétroplanning de la procédure du concours. La première phase, c'était les candidatures. Aujourd'hui, on acte le choix des trois candidats. Maintenant, la deuxième phase, c'est le projet. Une fois qu'on a les trois candidats, maintenant, en effet, on va faire le projet. Rien n'est figé, je vous le confirme.

M. LEROY :

J'espère qu'on sera bien consulté.

Mme MASSI :

C'est à l'issue.

Oui, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Je vous remercie.

En l'état, nous allons voter favorablement ces trois candidats, et c'est vrai que ça permet de préciser encore plus ce que sera ce projet.

Sur la partie purement maritime, les échanges qu'on a déjà eus dans les différentes réunions ont été très satisfaisants, un point important pour nous à maintenir sur le projet définitif vers lequel on devra s'orienter, c'est celle qui est aujourd'hui constitué du parking qu'on peut même considérer comme une esplanade. On y a organisé, ces dernières années, de grands événements sur ce parking utilisé en esplanade. C'est vrai que, pour l'instant, ne sont pas encore esquissés les contours réels de ce que deviendra cette esplanade.

Donc l'observation que nous souhaitons porter – je vous remercie pour les éléments qui nous ont été apportés depuis : si le nombre de places de parking était maintenu et la réflexion très intéressante sur le routage du flux pour éviter que les gens se garent d'abord sur la première partie, côté Lido, et aillent aussi chercher des places plus rapidement plus facilement du côté de cette quatrième anse pour pouvoir un petit peu désengorger, il y a aussi la nécessité de conserver une emprise sur cet espace pour l'organisation d'événements qui ont déjà fait le succès et la notoriété supplémentaire pour notre ville.

Ce sont ces éléments que nous souhaitons apporter au débat sur lequel la délibération d'aujourd'hui nous invite à donner quelques avis, ce que nous faisons bien volontiers.

Mme MASSI :

Je réponds en disant qu'aujourd'hui, nous en sommes à la phase du concours projet, donc c'est la délibération qui est soumise à votre approbation. Et en effet, on va envoyer, courant février, la lettre d'invitation à soumissionner aux trois candidats admis afin qu'ils remettent un projet de niveau Esquisse plus avec un délai laissé pour la remise des projets d'environ trois mois.

Je vous donne un calendrier : la date limite de remise des projets c'est le deuxième trimestre 2025. Après, il y a aura tout le travail préparatoire et le jury et d'ici là, on va concerter. Mais je ne crois pas que vous soyez architecte. On va laisser les professionnels nous proposer quelque chose et là, on reviendra.

Qui est pour ?

Monsieur LEROY.

M. LEROY :

Monsieur NAVARRANNE insiste beaucoup sur les parkings depuis le début de ce Conseil, mais peut-être que s'il y avait encore plus de transports en commun, voire un jour un tram, on n'aurait plus besoin d'avoir autant de parkings.

Mme MASSI :

C'était facile.

M. NAVARRANNE :

Ceci dit, le tram au Mourillon, ce n'était pas le projet non plus ; c'est pour ça que la voiture et les bus...

Mme MASSI :

Peut-être qu'il va nous proposer de faire passer le tramway au Mourillon, peut-être sur la plage !

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

Avant la présentation du dossier, M. PARDIGON sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 01.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY

POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

-O-

CULTURE

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,
3ème Adjoint au Maire**

03.1.01

Dénomination du nouveau giratoire quartier de l'Aguillon

Ce projet de délibération a pour objet de dénommer le nouveau giratoire quartier de l'Aguillon.

Dans le cadre des échanges menés avec le Comité d'Intérêt Local Aguillon, il est proposé de dénommer le nouveau giratoire construit suite aux travaux réalisés au carrefour du Boulevard Jules Michelet et de l'Avenue de la Résistance « Giratoire de l'Aguillon ».

Mme MASSI :

Amiral, on passe à la culture. On va rester sur chaque délibération, si vous voulez bien.

M. TAINGUY :

Disons que c'est un sujet plutôt patrimonial que culturel la première délibération puisqu'il s'agit de vous proposer de donner un nom à un nouveau giratoire dans le quartier de l'Aguillon. La CIL nous a proposé de l'appeler « giratoire de l'Aguillon ».

Mme MASSI :

Nous avons beaucoup concerté. On a concerté tout le monde pour arriver au nom « Giratoire de l'Aguillon ».

M. TAINGUY :

Ce qui nous semblait une bonne idée.

M. NAVARRANNE :

Permettez-moi de vous faire une confidence.

Mme MASSI :

Moi, vous savez les confidences...

M. NAVARRANNE :

Je suis un ayant droit AGUILLON. En fait, AGUILLON, c'est le nom de mes grands-parents, côté maternel ; le nom NAVARRANNE, c'est paternel ; AGUILLON c'est le nom de ma famille maternelle. Et donc je me permets une observation : le quartier s'appelle comme ça, car il y avait là la propriété familiale qui a été cédée à la Ville.

S'agissant d'un nom de famille...

Mme MASSI :

Vous voulez qu'on vous demande, Monsieur ?

M. NAVARRANNE :

Non pas du tout, tout s'explique, je ne sais pas ce que, tout s'explique. À gauche, peut-être la haine des gens...

Mme MASSI :

S'il vous plaît, Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Non mais pardon tout s'explique. Je ne sais pas pourquoi tout s'explique. Quoi ? La haine de la gauche pour les familles qui ont une histoire dans la ville peut-être.

S'agissant donc d'un nom de famille, si un quartier demain s'appelait le quartier Massi ou le quartier Falco, est-ce qu'on appellerait le giratoire du nom « giratoire de Falco » ou « giratoire de Massi » ou le « giratoire Falco » ou le « giratoire Massi » ?

Je me permets ça parce que le giratoire...

Mme MASSI :

Vous voulez qu'on l'appelle « le giratoire de Navarranne Aguillon » ?

M. NAVARRANNE :

Non, mais sérieusement. Est-ce qu'on pourrait respecter tel que le prévoit la syntaxe en français, et l'appeler juste « giratoire Aguillon » et enlever « de l'Aguillon ».

Ce qui pourrait s'entendre pour « de le quartier Aguillon ». Simplement en fait, le boulevard ne s'appelle pas le « boulevard de Clemenceau », c'est le « boulevard Clemenceau ».

Mme MASSI :

Écoutez, Monsieur NAVARRANNE, on a fait la concertation...

M. NAVARRANNE :

Non, mais pour expliquer qu'il s'agit d'un nom de famille. Pardonnez-moi, mais ça peut se faire pour n'importe quelle autre famille. En l'espèce, ça me tient plus à cœur mais là, c'est la première fois que ça se pose, je suis désolé.

Mme MASSI :

Je respecte, ça a été débattu.

M. NAVARRANNE :

Ce n'est pas le « boulevard de Clemenceau ». Est-ce qu'on pourrait appeler ça le « giratoire Aguillon » pour noter que c'est un nom de famille ?

Mme MASSI :

Monsieur NAVARRANNE, il fallait aller à la consultation du CIL puisque vous faites partie du quartier et le leur proposer.

M. NAVARRANNE :

Je ne fais pas partie du quartier.

Mme MASSI :

Vous êtes ayant droit du quartier.

M. NAVARRANNE :

Non, je ne suis pas ayant droit du quartier. Je rappelle juste que c'est le nom d'une partie de ma famille.

Ce n'est pas non plus une polémique, pardonnez-moi, c'est juste une question de syntaxe. Est-ce que plutôt que de l'appeler le « giratoire de l'Aguillon », on peut appeler le « giratoire Aguillon » ? Respectez une question d'un nom de famille.

Mme MASSI :

Merci de votre contribution.

Madame MUSCHOTTI.

Mme MUSCHOTTI :

Madame le Maire, deux secondes. J'essaie de faire appel à mes vieux souvenirs de cours de linguistique, mais simplement quand on dit « quartier de l'Aguillon », le « l' » peut sous-entendre, d'un point de vue linguistique, « de la famille » et donc résoudrait le problème. À vérifier.

Mme MASSI :

On ne va pas passer deux heures sur la syntaxe.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée, et le giratoire s'appellera le giratoire quartier de l'Aguillon.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 03.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

POUR de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY

POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

-O-

03.1.02

Actualisation de la liste des produits dérivés destinés à la vente au sein du Musée d'Art de Toulon

Ce projet de délibération a pour objet d'actualiser la liste des produits dérivés destinés à la vente au sein du Musée d'Art de Toulon (M.A.T.).

Dans le cadre du fonctionnement des musées de la Ville, et notamment du Musée d'Art de Toulon, le Conseil Municipal, par délibérations n°2021/71/S du 31 mars 2021 et n°2024/64/S du 29 mars 2024, a fixé la tarification des produits dérivés destinés à la vente.

Il est proposé de vendre des posters représentant des œuvres dans la boutique du MAT au prix de 3 €.

La tarification des autres produits dérivés demeure inchangée.

Mme MASSI :

On continue, Amiral.

M. TAINGUY :

La délibération suivante est une mise à jour, comme on vous le propose de temps en temps, des tarifs de vente à la boutique du Musée d'Art puisque nous souhaitons proposer un nouvel objet (des posters, des affiches représentant des œuvres d'art), et il faut formellement rentrer dans la liste tarifaire son prix de 3 €.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 03.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

URBANISME

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
9ème Adjoint au Maire**

09.1.01

Avis du Conseil Municipal sur la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon en vue du réaménagement de l'Anse Tabarly

Ce projet de délibération a pour objet de solliciter un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la déclaration de projet en vue du réaménagement de l'Anse Tabarly.

Le réaménagement de l'Anse Tabarly a pour objectifs :

- l'ouverture de la 4^{ème} anse aux toulonnais avec une vue dégagée sur la mer,
- l'affirmation de la base nautique en tant que repère majeur des plages du Mourillon et la recherche d'une meilleure harmonie en termes d'aménagement et d'espace.

Cet équipement communal structurant permettra d'accueillir le centre de voile et les associations, afin de garantir un espace de qualité pour l'ensemble des pratiquants associatifs et des pratiques libres.

Le projet de réaménagement de l'Anse Tabarly revêt un caractère d'intérêt général qui vise à doter ce secteur des équipements nécessaires à son développement.

Mme MASSI :

Monsieur MAHALI, l'Urbanisme.

M. MAHALI :

Merci, Madame le Maire.

Cette délibération a pour objectif de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon en vue du réaménagement de l'Anse, non pas « de Tabarly », mais « l'Anse Tarbaly ».

En effet, la mise en compatibilité du PLU de la Ville de Toulon est rendue nécessaire pour la mise en œuvre de la Déclaration de Projet portant sur le réaménagement de cette anse.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 09.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTION de Mme SABARLY et M. NAVARRANNE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY

POUR de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

-O-

SPORT/SANTE/BIEN-ETRE

**Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,
13ème Adjoint au Maire**

13.1.01

Attribution de subventions à 26 associations sportives au titre du Budget 2025 affectées à la saison 2024/2025 et signature des conventions de subventions afférentes

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer des subventions à 26 associations sportives, au titre du budget 2025, affectées à la saison 2024/2025, pour un montant total de 80 900 €, sur la base des crédits votés sur le chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal :

Les aides en numéraire et en nature dépassant le seuil des 23 000 €, pour les associations « Etoile Claret Montety », « les Bulleurs Toulonnais », et « l'Union Nationale du Sport Scolaire », il convient de signer une convention de subvention avec chacune de ces 3 associations.

Association	Montant	Objet	Tiers	Engagements
LES BULLEURS TOULONNAIS	3 000 €	Aide au fonctionnement du club de Plongée sous-marine	067408	S800180002
SKI CLUB TOULONNAIS ET VAROIS	4 000 €	Aide au fonctionnement du club de ski et organisation d'une compétition.	001113	S800180003
TOULON HANDBALL MASCULIN	6 000 €	Développer, accompagner et fidéliser la pratique du Handball masculin	069764	S800180004
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DUMONT D'URVILLE SECTION HALTEROPHILIE MUSCULATION	3 500 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique sportive de l'haltérophilie	047186	S800180005
TOULON SPORT NATURE	8 50 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la randonnée	057172	S800180006
ASS SPELEO CLUB TOULON	1 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la spéléologie	004580	S800180007
ECOLE DE PATINAGE ARTISTIQUE SILVER SKATES	3 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du patinage artistique	055821	S800180008
ETOILE CLARET MONTETY	8 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du football. Organisation d'un tournoi et des 50 ans du club	007382	S800180009

TOURING CLUB DU VAR	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la randonnée pédestre	045182	S800180010
TOULON SPORT SANTE SENIORS	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du sport seniors	069578	S800180011
SAMOURAI TOULON VAR KARATE	6 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du karaté	067113	S800180012
TOULON EST JUDO	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du judo	068374	S800180013
COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE DU VAR	2 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du sport pour les personnes en situation d'handicap	069122	S800180014
TOULON LA SEYNE HANDI TENNIS DE TABLE	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du tennis de table handisport	051020	S800180015
ASSOCIATION EKIDEN DE TOULON	3 000 €	Organisation EKIDEN le 08 et 09 mars 2025	036180	S800180016
HOSPITALIER TOULON ATHLETISME	800 €	Aide au fonctionnement pour le développement de l'athlétisme	071859	S800180017
ASSOCIATION FARON PEDESTRE	3 000 €	47ème montée pédestre du Faron le 20/04/2025	025022	S800180018
LES AMIS DE LA NATURE TOULON PORT LA MONTAGNE	850 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la randonnée	015052	S800180019
ASS POUR LA PROTECTION DES ACCIDENTS	4 500 €	Organisation record du monde de massage cardiaque	060981	S800180020
L'ARENE WATER RUGBY	8 000 €	Water rugby première édition	072683	S800180021
XV DE BESAGNE	1 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du RUGBY	070277	S800180022
TOULON VAR TRIATHLON	2 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du TRIATHLON	068375	S800180023
ASSOCIATION SPORTIVE DE PIROGUES POLYNESIENNES TOULON VAA	3 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique de la pirogue polynésienne	039510	S800180024
JUDO 83 TOULON	10 000 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du Judo	058240	S800180025
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	3 000 €	Aide au développement de la pratique sportive des élèves du second degrés	060482	S800180026
ASC LE LAS FUTSAL	1 200 €	Aide au fonctionnement pour le développement de la pratique du FUTSAL	062887	S800180027
TOTAL	80 900 €			

Mme MASSI :

Un peu de sport, Monsieur BONNET.

M. BONNET :

Merci, Madame le Maire.

Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions à plusieurs associations sportives (26) pour la saison en cours et pour un montant total de 80 900 €.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 13.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

13.1.02

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais Société Anonyme Sportive Professionnelle au titre du Budget 2025, affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n° 1 à la convention de subvention afférente

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais (RCT) Société Anonyme Sportive Professionnelle (S.A.S.P) au titre du Budget 2025, affectée à la saison 2024-2025 et de signer l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente.

Par délibération n°2024/227/S du 27 septembre 2024, la Ville de Toulon a octroyé au Rugby Club Toulonnais SASP, une subvention d'un montant de 100 000 € affectée à la saison sportive 2024-2025 dans sa première partie du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Conformément à la convention, il convient d'octroyer une subvention de 100 000 € au titre de la seconde partie de la saison sportive 2024/2025.

L'aide financière de fonctionnement pour le RCT SASP est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat financier conclue en septembre 2024.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal.

Mme MASSI :

Avant la délibération suivante, Madame DEPALLENS, Monsieur BONNEFOY, Madame MUSCHOTTI, Madame VEYRAT-MASSON sortent de la salle du Conseil et ne participent pas au vote.

Laurent.

M. BONNET :

Merci.

Cette délibération a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais dans sa forme SASP au titre du Budget 2025 pour la saison en cours et la signature de l'avenant n° 1 à la convention de la subvention afférente pour un montant de 100 000 €.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

Avant la présentation du dossier, Madame DEPALLENS, Madame MUSCHOTTI et Madame VEYRAT-MASSON sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Monsieur BONNEFOY, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur MAHALI, ne participe pas au vote.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 13.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

13.1.03

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Rugby Club Toulonnais au titre du Budget 2025 affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n° 1 à la convention de subvention afférente

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement, d'un montant de 85 000 €, à l'association Rugby Club Toulonnais (RCT), au titre du Budget 2025 affectée à la saison 2024-2025 et de signer l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente.

Par délibération n°2024/226/S du 27 septembre 2024, la Ville de Toulon a octroyé au Rugby Club Toulonnais Association une subvention d'un montant de 85 000 € affectée à la saison sportive 2024-2025 dans sa première partie du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Conformément à la convention, il convient d'octroyer une subvention de 85 000 € au titre de la seconde partie de la saison sportive 2024/2025.

L'aide financière de fonctionnement pour le RCT ASSOCIATION est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat financier conclue en septembre 2024.

Les crédits sont inscrits au titre du Budget 2025 « charges de gestion courante » du budget principal.

Mme MASSI :

Pour la prochaine, il y avait encore Madame DEPALLENS, Monsieur BONNEFOY, Madame MUSCHOTTI et Madame VEYRAT-MASSON.

On continue Laurent.

M. BONNET :

On poursuit avec cette fois-ci le Rugby Club Toulonnais dans sa version association et donc l'attribution de la subvention de fonctionnement pour la saison 2024-2025 et la signature du premier avenant de la subvention afférente pour un montant de 85 000 €.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

Avant la présentation du dossier, Madame DEPALLENS, Madame MUSCHOTTI et Madame VEYRAT-MASSON sortent de la salle du Conseil Municipal et ne participent pas au vote.

Monsieur BONNEFOY, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Monsieur MAHALI, ne participe pas au vote.

— Mme le Maire procède au vote —

L'article 13.1.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

13.1.04

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sporting Club de Toulon au titre du Budget 2025 affectée à la saison 2024-2025 et signature de l'avenant n° 1 à la convention de subvention afférente

Ce projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Sporting Club de Toulon, au titre du Budget 2025, affectée à la saison 2024-2025 et de signer l'avenant n°1 à la convention de subvention afférente.

Par délibération n°2024/228/S du 27 septembre 2024, la Ville de Toulon, a octroyé à l'association Sporting Club de Toulon une subvention d'un montant de 50 000 € affectée à la saison sportive 2024-2025 dans sa première partie du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

Conformément à la convention, il convient d'octroyer une subvention de 50 000 € au titre de la seconde partie de la saison sportive 2024/2025.

L'aide financière de fonctionnement pour l'association Sporting Club de Toulon est supérieure à 23 000 € et fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat financier conclue en septembre 2024.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget principal 2025.

Mme MASSI :

On continue.

M. BONNET :

On poursuit, Madame le Maire, pour ne pas qu'il y ait de jaloux. L'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Sporting Club toulonnais au titre du budget 2025 pour la saison, et la signature de l'avenant comme précédemment pour un montant cette fois-ci de 50 000 € dans sa forme association du Sporting club, je le précise.

Mme MASSI :

Qui est pour ?

Ah. Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Monsieur BONNET doit s'attendre à mon intervention.

Oui, nous voterons cette subvention malgré quelques réserves. Nous pensons nécessaire qu'une équipe professionnelle soit la locomotive des sports collectifs dans notre Ville. Nous sommes la seule ville de cette importance à ne pas avoir d'équipe professionnelle pour le football.

Une subvention à l'association nous semble juste et indispensable pour les équipes de jeunes qui sont censés être la relève.

Nous aimerions pouvoir nous dire qu'en augmentant les subventions nous contribuerions ainsi à la montée dans une division professionnelle.

Mais cette apparente logique se heurte à plusieurs séries de problèmes : un club emblématique de foot, sport le plus populaire, n'appartient pas qu'à son financeur même si sa générosité est importante.

C'est un patrimoine commun à la Ville, aux supporters, aux joueurs et anciens joueurs. La gestion doit être comprise, acceptée par les habitants donc publique, mise sur la place publique. Plus encore que la transparence sur les comptes, c'est la politique sportive qui doit être comprise pour que l'engouement soit au rendez-vous. Ce n'est pas le cas actuellement.

Par exemple, la stratégie de faire venir des joueurs d'autres clubs, avec des intermédiaires commissionnés n'empêche-t-elle pas l'éclosion de jeunes talents toulonnais ?

D'ailleurs, cette logique ne porte pas ses fruits. Nous ne mettons pas en doute la capacité des entraîneurs et des joueurs, mais la stabilité (ce qui n'est pas le cas actuellement), le sentiment d'appartenance à un club, à une ville sont des gages de réussite sportive. Tout cela manque au Sporting.

Notre problème c'est que l'augmentation de la subvention sans cohérence de la démarche sportive ne garantit en rien, dans ce cas, la réussite sportive. C'est pour ça qu'on ne demande pas une augmentation de la subvention.

La Ville de Fréjus, par exemple, verse une subvention dix fois supérieure à la Ville de Toulon. Or, le club végète dans la même division que le Sporting club de Toulon, en National 2. Le populisme et la démagogie n'ont jamais marqué de but.

Nous voterons cette subvention.

Mme MASSI :

Une réponse, Laurent ?

M. BONNET :

Un complément rapide. On en a déjà parlé, je ne vais pas revenir dessus : dans sa forme professionnelle de SASP, le Sporting, à ce jour, n'est pas subventionné par la Ville puisque là on parle de l'association.

Je pense qu'on partage tous votre idée selon laquelle il faut, dans un grand club, les gardiens du temple, et c'est bien fait puisque le Code du Sport en France établit que ce sont les associations. Dans un groupement sportif, quand il y a une association et une SASP, la SASP est justement la garante de cet esprit de club.

Au RCT, c'est le RCT Association, c'est pour ça que l'association détient toujours les couleurs et le logo. Je trouve ça logique qu'en tant que Ville, on soutienne ces gardiens du temple que sont les associations à travers cette subvention, je le rappelle, à l'association.

Quant aux résultats de l'équipe professionnelle, vous savez que je vais aux rencontres à chaque fois qu'il y a un match, je ne peux que déplorer qu'on ne soit pas mieux classé. Comme le disait Hubert FALCO, je ne pense pas qu'ici, dans le Conseil Municipal, quelqu'un puisse marquer des buts à leur place. Je le regrette, nous aussi. Maintenant, ça reste une société privée, donc je ne vois pas très bien comment on pourrait agir autrement, si ce n'est que de veiller au bon fonctionnement et au bon usage de l'argent public, ce dont on s'assure, ça, vous pouvez en être certains.

Mme MASSI :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

— *Mme le Maire procède au vote* —

L'article 13.1.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

-O-

INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE

Rapporteur : Madame le Maire

00.0.01

Vœu présenté par le Conseil Municipal relatif au prochain projet de Loi de Finances 2025

Ce projet de délibération a pour objet de déposer un vœu à l'attention du gouvernement, relatif au prochain projet de Loi de Finances pour 2025.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de son Premier Ministre, Monsieur François BAYROU va présenter son projet de loi finances pour 2025.

Ce texte va intervenir dans le cadre d'une situation financière alarmante : plus de 3 000 milliards de dette et un déficit supérieur à 6% du PIB.

Si l'on conçoit que chacun doive prendre sa part afin d'inverser cette spirale catastrophique, il ne faut pas, pour autant, mettre en péril les finances des collectivités locales.

Celles-ci, rappelons-le, sont tenues chaque année de présenter un budget en équilibre et elles ne peuvent emprunter que pour financer des investissements structurants.

Il n'est pas possible, dès lors, de les présenter comme des responsables de la dette publique.

Nombre de ces collectivités ont des finances saines dues à une bonne gestion de leurs élus, à l'instar de la Ville de Toulon qui est la 2^{ème} Ville la moins endettée parmi les communes de sa strate.

Par conséquent, le Conseil Municipal de Toulon demande instamment au gouvernement de ne pas prendre – dans le cadre de son projet de loi de finances – des mesures qui impacteraient fortement les capacités financières des communes et par là même nuiraient au fonctionnement des services publics dont les habitants ont besoin.

Mme MASSI :

On va revenir sur le vœu transmis par « Toulon en Commun » le 18 novembre 2024 relatif à la programmation de Loi de Finances 2025 présentée en son temps par le Premier ministre Michel BARNIER.

Nous avons acté le principe de la création d'une commission des vœux conformément au règlement intérieur de la Ville, le 22 novembre 2024.

La délibération est passée au Conseil Municipal du 20 décembre. On a donc acté une création de commission des vœux qui a été adoptée à l'unanimité.

La commission s'est réunie le 16 janvier 2025 pour examiner le texte de « Toulon en Commun ».

Le texte de « Toulon en Commun » a été déclaré obsolète, entre-temps ; en effet, on a changé de Premier ministre.

Un nouveau texte a été proposé par Monsieur CAVANNA ; il a été présenté et soumis au vote des membres (huit voix pour, deux voix contre). Aujourd'hui, je vous sou mets le vœu ; vous l'avez dans votre délibération et je vous le lis :

« Le gouvernement, par l'intermédiaire de son Premier ministre (qui a changé) François BAYROU maintenant, va présenter son projet de Loi de Finances pour 2025.

Ce texte va intervenir dans le cadre d'une situation financière alarmante : en effet, plus de 3 000 milliards de dettes et un déficit supérieur à 6 % du PIB.

Si l'on conçoit que chacun doit prendre sa part afin d'inverser cette spirale catastrophique, il ne faut pas, pour autant, mettre en péril les finances des collectivités locales.

Celles-ci, rappelons-le, sont tenues chaque année de présenter un budget en équilibre et elles ne peuvent emprunter que pour financer des investissements structurants.

Il n'est pas possible, dès lors, de les présenter comme des responsables de la dette publique.

Nombre de ces collectivités ont des finances saines dues à une bonne gestion de leurs élus, à l'instar de la Ville de Toulon qui est la 2ème Ville la moins endettée parmi les communes de sa strate.

Par conséquent, le Conseil Municipal de Toulon demande instamment au gouvernement de ne pas prendre, dans le cadre de son projet de Loi de Finances, des mesures qui impacteraient fortement les capacités financières des communes et par-là même nuiraient au fonctionnement des services publics dont les habitants ont besoin.

Qui est pour ?

M. NAVARRANNE :

On peut débattre !

Mme MASSI :

Vous aviez votre représentante à la commission qui a voté pour.

M. NAVARRANNE :

Non, mais attendez ! La commission est consultative. On va maintenant débattre, j'espère que vous allez donner un temps de parole sur la délibération que vous présentez, tel que c'est prévu pour n'importe quelle délibération, sauf les questions.

Mme MASSI :

Non, c'est un vœu.

M. NAVARRANNE :

Et alors ? Il y a un temps de parole, Madame le Maire. Enfin, on ne présente pas les choses...

Mme MASSI :

Oh, eh bien, parlez ! C'est vrai qu'aujourd'hui vous parlez beaucoup.

Monsieur DEPALLENS.

M. DEPALLENS :

Madame le Maire, je vous remercie de donner ce temps de parole ; je n'ai pas parlé beaucoup aujourd'hui, je ferai cette intervention pour rappeler simplement que l'État reste omniprésent dans toutes les strates du millefeuille par ses interventions financières directes et indirectes.

Nous pourrions citer les forfaits sur la dotation globale de fonctionnement, sur les budgets d'État dédiés aux activités et investissements locaux, notamment le budget de la Défense. Notre député, Monsieur CHENEVARD, l'a rappelé récemment.

Ces investissements et participations financières massives concernent aussi beaucoup de domaines et de dispositifs dont notre Ville bénéficie, et que nous votons régulièrement lors des Conseils municipaux.

Nous ajoutons également les exonérations fiscales multiples dont bénéficient directement nos concitoyens toulonnais dans ces dispositifs et qui sont des rentrées budgétaires en moins pour l'État.

Nous rappellerons aussi le rapport de la Cour des comptes sur la suppression de la Taxe d'habitation publié le 24 octobre 2023 qui précise le gain net de ce qu'auraient représenté les recettes de taxe d'habitation, de CVAE et les recettes de TVA attribuées aux collectivités pour compenser leur suppression qui s'est élevé à + 6 Mds€ de gains.

Et enfin, l'effort historique sans précédent dont ont bénéficié tous nos concitoyens et nos entreprises dans la prise en charge par l'État des dépenses liées à la pandémie de COVID.

Il nous paraît donc normal, juste, équilibré, et pour tout dire moral que toutes les collectivités du millefeuille fassent un effort mesuré et équitable. Or, nous constatons que cet effort est déjà mesuré et équitable.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération qui a pour objet de déposer un vœu déjà exaucé par notre Premier ministre, François BAYROU, édile local lui-même puisque Maire et Président de communauté de communes dont nous rappelons avec amitié l'engagement ancien à lutter contre la dette. La dette, que nous faisons peser en réalité sur nos enfants et maintenant sur nos petits-enfants.

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Vous avez parlé, Madame le Maire, de situation alarmante et catastrophique. Qui en est la cause ? Nous ici à Toulon ou ceux qui votent à l'Assemblée nationale et au Sénat des budgets qui nous ont mis dans cette situation catastrophique ?

Il faudrait éviter la schizophrénie de dire ici à Toulon « Ah il faut qu'on fasse mieux » et puis à Paris voter des situations, des budgets qui mettent les collectivités dans cette situation.

Nous vous avons proposé un vœu en novembre. Nous nous réjouissons que ce vœu puisse enfin être examiné en Conseil Municipal et aussi que la commission des vœux devienne permanente ce qui permettra ainsi une expression plus importante des élus toulonnais.

Nous y voyons également le résultat de notre action pour des débats plus approfondis et la reconnaissance de notre travail d'opposition constructive.

Nous sommes en effet le seul groupe à combattre, dans cette enceinte, les dogmes austéritaires des gouvernements successifs. Personne, à part nous, ne met en cause le gouffre entre l'opulence d'une infime minorité et le mal vivre qui gagne une très grande majorité de la population. Comment ne pas mettre en regard critique les 98 milliards, record de dividendes versés par le CAC 40 et la pauvreté, le chômage, la précarité qui vont être aggravés par la baisse des dotations ?

Nous vous avons proposé un vœu qui condamnait les baisses de dotations pour les collectivités locales. Vous avez repris les arguments dans votre proposition de vœu. Bien sûr, le temps a passé, car vous avez fait en sorte de repousser le débat, mais pourtant la question reste d'actualité ; le vœu n'est pas obsolète. Ce n'est pas parce qu'il y a un changement de gouvernement ; on va appliquer la même politique qu'on applique depuis 30 ans.

Tout ce qui est enlevé aux collectivités, toutes les baisses de dépenses publiques, par faute de vouloir prendre l'argent où il est, représentent des difficultés supplémentaires pour l'immense majorité de nos concitoyens. Et ceux qui ne votent pas participent à la difficulté de nos concitoyens.

Or, vous nous proposez une rédaction qui demande une baisse, mais pas trop forte. Supposons qu'au lieu de 6 millions, le gouvernement nous enlève 3 millions. À quoi allez-vous les retrancher, Madame le Maire ? Au Chœur de l'Opéra ? Au logement social ?

Mme MASSI :

Je vous signale qu'on a déjà voté le budget.

M. DE UBEDA :

A l'Education ? Aux salariés communaux ?

Quel signal donnez-vous aux Toulonnais que la municipalité a le devoir d'aider ? Vous allez augmenter la précarité, la colère et le désespoir et nous savons quel résultat cela peut donner.

Ne donnons pas d'armes au populisme qui prospère sur la peur du lendemain.

Nous vous proposons une autre rédaction, si vous voulez faire consensus et marquer clairement votre opposition aux restrictions budgétaires nationales injustes envers les collectivités territoriales comme vous-même le dites dans votre rédaction du vœu. Il suffit d'enlever le terme « fortement » ; « les baisses qui impactent fortement ». Nous, nous l'enlèverions ; nous vous proposons d'enlever ce terme « fortement ».

Dans le cas contraire, ce vœu perd de son efficacité puisqu'il ne constitue pas une opposition. Nous serions alors contraints de nous abstenir.

Mme MASSI :

Merci, Monsieur DE UBEDA.

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Merci, Madame le Maire.

C'est un peu le terme sur lequel il y a effectivement une question.

Vous nous proposez une rédaction du vœu adressé ce coup-ci à Monsieur BAYROU ; effectivement, il y a eu le changement de Premier ministre. On voit d'ailleurs que la censure n'a pas eu l'impact négatif que les mauvais canards prétendaient puisque je rappelle que les petites et moyennes entreprises se sont plutôt mieux tenues grâce au refus de voir un budget néfaste être adopté, que les retraités ont enfin leur indexation, que les impôts et taxes des ménages n'auront pas augmenté comme on le prétendait. Finalement, cette censure aura été positive.

La rédaction de ce vœu appelle de notre part une observation. Nous n'avons pas été hostiles, vous l'avez noté, vous l'avez dit de manière très malicieuse en commission des vœux, sur une nouvelle rédaction.

Simplement, aujourd'hui, alors que les choses semblent se préciser la formulation : « nous demandons instamment au gouvernement de ne pas prendre des mesures qui impacteraient fortement les capacités financières », on peut le voter si vous esquissez ce qui serait fort et ce qui serait acceptable.

Vous l'avez rappelé, Madame le Maire, nous avons adopté un budget. Donc nous avons adopté, même si les élus du Rassemblement national ont voté contre pour la réalisation d'une politique que nous ne partageons pas, puisque c'est sur ce budget que vous vous basez, qu'est-ce qui serait un impact fort dans les décisions budgétaires du gouvernement et qu'est-ce qui serait un impact acceptable ?

En un mot comme en cent, est-ce que vous pouvez nous détailler l'effort que vous accepteriez sur votre budget, Madame le Maire ? Pour pouvoir guider notre vote et la confiance, puisque c'est un petit peu dans cette nouvelle formule ce que vous nous demandez. Vous nous demandez à la fois de saluer la gestion de l'équipe municipale. Vous savez que si nous ne sommes pas d'accord sur tout, nous pouvons trouver qu'il y a eu des efforts depuis le mandat de 2001, et même depuis 1995 sur la question de la dette, sur la question de la gestion en bon père de famille. Si nous ne sommes pas d'accord avec l'intégralité des politiques que vous menez, nous pouvons être d'accord avec les équilibres financiers et la trajectoire financière qui est la vôtre, à l'exception de la question fiscale.

Mais est-ce que vous pouvez, Madame le Maire, nous dire clairement ce qui serait, de la part du gouvernement, une décision qui impacterait de manière acceptable notre budget ou de manière trop forte, à quel taux d'effort le gouvernement prendrait une décision qui ne serait pas acceptable par la majorité de ce Conseil Municipal ?

Selon votre réponse, nous adapterons notre vote et nous nous abstiendrons.

Mme MASSI :

Question dette, vous êtes très fort parce que de 1995 à 2001, en 2001 on a récupéré la Mairie avec 220 millions de dette.

M. NAVARRANNE :

Qui avait baissé de 30 % par rapport à 1995. Entre 1995 et 2001, si la dette baisse, c'est un effort.

Mme MASSI :

Je vous signale qu'aujourd'hui nous n'avons plus de dette, ou très peu, et qu'on a mis trois mandats pour... En question de dette, vous savez les faire.

M. NAVARRANNE :

C'est vrai, ce que nous avons d'ailleurs, reconnaissez-le, salué. On salue moins quand Monsieur DE UBEDA nous disait : « les responsables politiques ». En fait, les responsables de la situation financière, ce sont les castors, c'est-à-dire ceux qui font barrage et votent pour Monsieur MACRON, c'est-à-dire un peu vous aussi, Monsieur DE UBEDA.

Mme MASSI :

Je vous signale aussi que lors de la commission, il a été discuté longuement du terme « fortement » et que Madame SABARLY a voté pour.

Yannick.

M. CHENEVARD :

Merci, Madame le Maire, mes chers collègues. Il n'est en général pas dans mes habitudes d'évoquer les sujets qui relèvent du national dans cette enceinte, mais j'entends des choses, notamment de la part de ceux qui ensemble ont voté la censure.

Je veux juste rappeler que ceux qui sont à l'origine du fait que le gouvernement BARNIER ait été censuré, c'est vous, ensemble, la gauche et le RN. Donc, quelque part, c'est un peu facile ensuite de vouloir demander à Madame le Maire quels seront ses ajustements.

D'abord parce qu'en ce moment, au moment où nous parlons, la Commission mixte paritaire continue à travailler sur le sujet et que, par ailleurs, rien ne dit qu'ensemble, une nouvelle fois, lorsque la CMP se sera mise d'accord, vous n'allez pas censurer de nouveau le gouvernement BAYROU pour le faire tomber.

Le résultat des courses, quand même – et ce n'est pas accessoire –, c'est que sur notre territoire, ça nous coûte cher ; j'ai eu l'occasion de le dire.

Ça nous coûte cher en termes de crédits, en termes d'investissements, en termes d'emplois ; en termes d'emplois sur notre territoire et notamment sur les sujets de la Défense.

Et ce n'est pas la peine de nier le fait que tout ça n'est qu'un report et que finalement la marche à 3-3 des crédits de la défense, on l'aura. Non ! Il faut être sérieux. On peut ne pas être d'accord, mais à un moment donné, ce qui est important, c'est d'avoir un cap.

Je suis désolé, on ne peut pas continuer dans ce pays à penser qu'on peut distribuer de l'argent que l'on n'a pas sans à nouveau créer la richesse qui va permettre de distribuer cet argent. C'est tout.

Entre nous, discuter du sexe des anges sur le fond du vœu que la collectivité va adresser au gouvernement, il est possible que même le temps que le vœu arrive au gouvernement, il n'y ait plus de gouvernement.

Mme MASSI :

Qui est pour ?

Monsieur DE UBEDA, allez, dites-moi.

M. DE UBEDA :

C'est quand même important ; il n'est que 10 heures, on n'est pas trop fatigué.

Mme MASSI :

Ecoutez, ce n'est pas une question de temps ! Je prends le temps qu'il faut.

M. DE UBEDA :

Je n'entends pas...

Mme MASSI :

Mais je voudrais qu'on se recentre sur Toulon, si vous voulez bien.

M. DE UBEDA :

Madame le Maire, vous avez accepté le principe du vœu.

Mme MASSI :

Oui.

M. DE UBEDA :

Vous avez accepté de rendre cette commission des vœux pérenne.

Mme MASSI :

Tout à fait.

M. DE UBEDA :

Une commission des vœux, par principe, c'est pour s'adresser à autre chose que l'instance toulonnaise.

Mme MASSI :

Oui. Vous en avez débattu longuement lors de cette commission.

M. DE UBEDA :

Donc il est logique que l'on parle de l'impact des décisions nationales sur le budget toulonnais, tout de même !

Mme MASSI :

C'est tout à fait ça, et on en a déjà discuté.

M. DE UBEDA :

C'est pour ça que je n'entends absolument aucun argument dans la bouche de Monsieur CHENEVARD qui est, lui, directement responsable de la situation catastrophique dont vous avez parlé...puisque'il a tout voté, il a voté tous les budgets. Il a voté tous les budgets, enfin ! Monsieur BONNUS aussi, Madame MASSI.

Mme MASSI :

C'est vrai que la dette date de l'arrivée de Monsieur CHENEVARD à l'Assemblée !

M. DE UBEDA :

Et Madame LAVALETTE n'est pas loin.

Oui, je comprends que la censure gêne Monsieur CHENEVARD qui aurait voulu que tout passe comme d'habitude et comme ça, avec une majorité écrasante comme auparavant, et que ça continue comme ça. Peut-être faudrait-il, Monsieur CHENEVARD, interdire la censure dans la Constitution, voire interdire l'opposition, que l'opposition ne s'oppose pas !

Effectivement, la censure est un outil et un outil démocratique, voilà beaucoup plus démocratique que les 49.3 que vous avez acceptés.

Mettre la question de la dette en avant, systématiquement...

Mme MASSI :

Chut ! On se respecte.

M. DE UBEDA :

Mettre en avant systématiquement la question de la dette alors que c'est cette politique-là, partagée par tous les groupes ici sauf nous, qui cause la dette parce que vous refusez les recettes qui devraient venir combler cette dette, c'est quand même assez culotté.

Donc, c'est pas des arguments pour nous, Madame le Maire.

Vous allez proposer le vœu tel qu'il est. On vous a demandé un effort de consensus, vous ne le faites pas. Nous prenons acte.

Mme MASSI :

Prenez acte.

Monsieur LEROY.

M. LEROY :

D'habitude, je n'interviens pas sur les questions nationales.

Mme MASSI :

C'est tout à votre honneur.

M. LEROY :

Malheureusement, hier, j'ai eu une lettre du ministère qui annonçait le gel des Services Civiques et cela, en plus de la baisse des dotations, ça concerne toutes les associations.

Il y a beaucoup d'associations toulonnaises qui œuvrent pour le bien-être des Toulonnais et cet empêchement d'embaucher des Services Civiques à partir du 1er février est tout simplement quelque chose de, je vais dire, révoltant.

Je vous remercie.

Mme MASSI :

Merci de votre contribution.

Qui est pour ?

M. NAVARRANNE :

On n'a pas de réponse sur le « fortement », on est d'accord ?

Mme MASSI :

On vote ce vœu. Vous n'avez qu'à voter contre.

M. NAVARRANNE :

On ne prendra pas part au vote.

Mme MASSI :

Donc on reprend.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup, le vœu est adopté.

Madame SABARLY et Monsieur NAVARRANNE ne prennent pas part au vote.

— Mme le Maire procède au vote —

LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR de la MAJORITE MUNICIPALE

POUR de Mme ROUSSEL

ABSTENTION de Mme BRUNEL, M. DE UBEDA, M. LEROY

ABSTENTION de Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS

-O-

QUESTIONS ORALES

**Rapporteurs : Madame MUSCHOTTI et Monsieur DEPALLENS,
Conseillers municipaux**

Situation du Zoo du Mont Faron

Mme MASSI :

Le conseil est terminé, mais il y a deux questions orales.

Madame MUSCHOTTI, s'il vous plaît.

Mme MUSCHOTTI :

Merci, Madame le Maire.

En 2025, alors que la société est de plus en plus attentive au bien-être animal et à la protection de la biodiversité, la situation du zoo du mont Faron interpelle profondément les citoyens et soulève de nombreuses inquiétudes.

Depuis des années, des associations comme AVES France ainsi que des visiteurs témoignent des conditions de vie jugées inadaptées pour les animaux. Une pétition rassemblant plus de 46 000 signatures avait témoigné de cette mobilisation pour ce sujet.

Plusieurs points ont été soulevés :

- celui d'enclos trop petits pour les espèces accueillies ;
- une absence d'activités et d'enrichissements nécessaires au bien-être des animaux ;
- des comportements stéréotypés qui signalent un stress important ;
- et une mauvaise condition physique et psychologique observée chez les animaux.

Bien que le zoo mette en avant son partenariat avec le programme de conservation du CRESAM, ces justifications ne semblent pas suffire à répondre aux attentes des citoyens ni aux standards actuels en matière de bien-être animal.

Toulon, en tant que Ville porteuse de projets et de rayonnement, a tout à gagner à montrer l'exemple dans ce domaine sensible. Il est essentiel que des mesures soient envisagées pour transformer cette structure, qu'il s'agisse de réduire le nombre d'espèces accueillies pour offrir plus d'espace à chaque animal, ou de revoir l'aménagement de certains enclos afin de les rapprocher davantage de leurs conditions de vie naturelles.

En tout cas, plusieurs points que nous souhaitons aborder aujourd'hui :

1. La municipalité peut-elle, a-t-elle récemment diligenté des audits sur les conditions de vie des animaux au zoo du mont Faron ? Si oui, quelles en ont été les conclusions ?

Est-ce que 2. des investissements sont prévus pour moderniser la structure et améliorer la situation ?

Enfin 3. quelles réponses peuvent être apportées aux signataires et aux gens qui s'insurgent aujourd'hui, aux associations qui s'inquiètent de cette situation depuis plusieurs années ?

Nous sommes convaincus qu'il est encore possible de faire évoluer le zoo du mont Faron pour en faire une structure exemplaire, respectueuse des besoins des animaux et respectueuse des attentes de nos concitoyens.

Dans l'espoir que cette question pourra engager une réflexion collective et constructive sur ce sujet, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre interpellation.

Mme MASSI :

Madame MUSCHOTTI, tout d'abord, avant de répondre à vos interrogations, je souhaitais vous rappeler que le zoo du Faron est géré par une société privée, qui exerce son activité sur des terrains qui sont la propriété de la REDIF, qui est la société du téléphérique de Toulon.

Néanmoins, je souhaite vous informer que dès 2021, et encore plus depuis mon arrivée, la Ville de Toulon, dans le cadre de sa délégation « Animal en Ville » a participé à plusieurs échanges avec les services de l'Etat, de la REDIF et la direction du zoo afin de construire un nouveau cadre d'évolution de l'activité actuelle du zoo.

Ces discussions ont permis de dégager deux grands axes de développement :

En premier lieu, la question, bien sûr, du bien-être animal, par des actions qui permettraient d'assurer un bien-être et un vieillissement de qualité, mais également par le fait de ne pas favoriser la reproduction d'espèces animales dites « exotiques » au sein du parc et enfin, d'évoluer, dans la mesure du possible, vers la présentation d'espèces locales, adaptées à la vie méditerranéenne.

Par ailleurs, le deuxième axe porte sur l'aménagement du site. En effet, un travail sur l'aménagement des zonages va être entrepris afin de développer des espaces plus grands pour les animaux.

De même, des réaménagements portant sur l'intérieur des enclos et des espaces de cheminements sont en réflexion afin de garantir le bien-être de vie et la tranquillité des animaux.

Les propriétaires du zoo ont d'ailleurs mandaté un architecte qui travaille actuellement à l'aménagement global dans le but d'optimiser les zones d'implantation des enclos et maximiser les espaces dédiés aux animaux pour les adapter à chaque espèce animale.

Je peux vous assurer que la Ville de Toulon suit avec attention l'évolution du zoo.

**Rapporteur : Monsieur DE UBEDA,
Conseiller municipal**

L'annonce faite aux salariés de la dissolution du Chœur de l'Opéra de Toulon

Mme MASSI :

Deuxième question. Monsieur DE UBEDA.

M. DE UBEDA :

Merci, Madame le Maire.

Nous avons été informés de l'annonce faite aux salariés de la dissolution du Chœur de l'Opéra de Toulon.

Nous nous indignons de la brutalité et de la précipitation de cette décision. Les salariés n'ont appris cette décision couperet que lors du Conseil d'Administration. Et pourtant, cette décision ne peut avoir été prise en quelques minutes ! Elle a dû être discutée pendant un certain temps. Vous-même, en étiez-vous informée ? Avez-vous été consultée ? Et comment se fait-il que la presse n'ait pas pu avoir de réponses aux questions qu'elle a posées depuis l'annonce de cette décision brutale ?

La façon de procéder choisie est éminemment choquante ; d'ailleurs s'est rajouté un épisode tragi-comique avec la vente sur Leboncoin des fauteuils.

Pour notre part, nous nous prononçons pour le maintien du Chœur et nous apporterons aux salariés touchés par cette mesure tout notre soutien, y compris dans cette enceinte.

D'autres éléments nous font vous interpeller.

La gestion administrative coûteuse de l'Opéra de Toulon est remise en cause par les salariés. Il semblerait que l'opacité soit de règle. Madame le Maire, sachant que la Ville de Toulon est concernée au premier chef, nous voulons savoir si vous diligenterez un audit qui nous semble indispensable au vu de la situation administrative.

Nous le mentionnons souvent dans nos interventions : l'austérité budgétaire voulue par la droite et l'extrême droite continue à faire des dégâts. En voilà une preuve bien concrète. Qui plus est, et vous le savez, l'externalisation qui semble envisagée (je ne vois pas d'autres solutions) n'en sera pas moins coûteuse.

Madame le Maire, nous ne souffrons pas de trop de culture à Toulon et la culture est indispensable au vivre ensemble. Notre question est simple : envisagez-vous de revenir ou d'aider à revenir sur cette décision dramatique pour les salariés – par exemple sous la forme d'un moratoire – et néfaste pour la Ville ?

Merci de votre réponse.

Mme MASSI :

Monsieur DE UBEDA, vous m'interpellez sur les suites des informations issues de la réunion du Conseil d'Administration de l'Opéra envisageant le possible licenciement économique des membres du Chœur permanent.

En tant que Maire, je comprends et partage les préoccupations de ceux qui s'inquiètent sur l'impact de cette hypothèse, pour les personnels concernés et sur la qualité de notre offre culturelle. L'Opéra, en effet, fait partie de l'âme de Toulon, et son rayonnement dépasse largement les frontières de notre Ville et de notre Métropole.

Il faut rester réaliste face aux enjeux économiques. J'attache une grande importance à l'aspect humain de ce dossier et je suis déterminée à soutenir la culture.

On a lu et entendu beaucoup de déclarations ces derniers jours. Pour ma part, ce n'est pas ma méthode, j'ai l'habitude de m'informer et de comprendre avant de m'exprimer sur un sujet.

Je vous rappelle que nous parlons d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle d'intérêt métropolitain – et je dirais même varois – lequel dispose, par définition, d'une autonomie de gestion.

Sans porter de jugement sur la gestion de l'Opéra, je suis comme vous, Monsieur DE UBEDA, particulièrement émue par la perspective d'un éventuel licenciement du Chœur.

Vous connaissez mon attachement à la culture. Il se manifeste assez concrètement dans le budget 2025 : contrairement à bien des collectivités, et notamment des collectivités gérées par la gauche, la Ville de Toulon a fait, le choix, elle, le choix courageux de maintenir son effort financier au profit des associations culturelles à 1 M€, et plus largement à l'ensemble du monde associatif que nous soutenons à hauteur de 3,7 M€.

Cependant, nous ne pouvons ignorer que l'Opéra est une structure qui financée aujourd'hui à hauteur de 90 % par des fonds publics. Nous sommes tous comptables de leur bonne utilisation.

L'Opéra est le seul de sa taille à salarier un orchestre et un chœur à plein temps. Je me garderai bien de me prononcer à cette heure sur la viabilité de ce modèle, mais je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a reproché en son temps à l'Opéra de n'avoir pas su se séparer à temps du ballet.

Le poids de la masse salariale absorbe la presque totalité des subventions et par ce fait, la création artistique se réduit d'année en année, alors même que c'est l'essence de l'opéra.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Ville avait d'ores et déjà accordé, en novembre 2024, une subvention exceptionnelle à l'Opéra, afin de tenir compte de la baisse des recettes générée par les travaux entrepris en son sein. Cet engagement financier a vocation à être renouvelé sur l'exercice budgétaire 2025.

Aujourd'hui, je vais solliciter le Conseil d'Administration afin, d'une part, qu'une étude soit menée sur les perspectives de l'Opéra à court, moyen et long terme ; et d'autre part, qu'un dialogue soit ouvert avec les financeurs actuels ou potentiels, y compris l'État qui ne met pas un centime dans l'Opéra.

Je vous confirme que la Ville est disposée à prendre sa part et à aider l'Opéra dans la mesure de ses moyens sans pénaliser, bien sûr, les autres acteurs du monde culturel. C'est en ce sens que je présenterai lors d'un prochain Conseil Municipal le vote d'une subvention exceptionnelle pour lui permettre de passer ce cap difficile.

Je souhaite qu'à l'issue, nous puissions avoir une vision partagée de la situation à moyen et à long terme, et mettre en place un système budgétaire équilibré et respectueux des deniers publics tout en valorisant les compétences humaines qui font la richesse et l'âme de notre Opéra.

Celui-ci doit pouvoir continuer à choisir de programmer librement – et j'insiste sur « librement » – et sereinement des spectacles de qualité.

-O-

CLOTURE DE LA SEANCE

Mme MASSI :

Je vous en remercie, le Conseil Municipal est terminé.

— La séance est levée à 10 H 18 —

---oooOOOooo---